



## Action sociale

### Les CCAS sont tenus de réaliser une analyse des besoins sociaux

Selon la loi du 6 janvier 1986, les Centres communaux d'action sociale (CCAS) animent une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Ils sont chargés de mettre en œuvre la politique sociale de la commune, déterminée en fonction des besoins de la population. L'action d'un CCAS va donc bien au-delà de l'organisation d'un repas annuel pour les personnes âgées...

L'article 1<sup>er</sup> du décret du 6 mai 1995 dispose que les CCAS procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population, et notamment ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté. Sur la base de ce rapport, pour le mensuel *TESS* (décembre 2004), les CCAS « mettent en oeuvre une action sociale générale et des actions spécifiques en rationalisant l'utilisation des moyens et en tentant de mettre en adéquation l'offre d'intervention avec les besoins évalués de la population. Cette analyse leur permet de renforcer l'efficacité de leurs actions par une offre de prestations adaptée aux besoins tout en renforçant la qualité de leurs prestations ».

Bref, l'analyse des besoins sociaux est bien plus qu'un simple rapport d'activité. Elle suppose une évaluation de l'impact des actions mises en place et une

évaluation des besoins de la population. Elle suppose également l'élaboration de propositions. Une telle démarche implique d'y associer tous les partenaires concernés par l'action sociale auprès des différents publics.

Les CCAS appliquent-ils effectivement le décret du 6 mai 1995 ? Si on suppose que certains CCAS n'ont pas besoin de recourir à un appui méthodologique extérieur pour la réalisation de cette analyse des besoins sociaux, en tout cas force est de constater que le Centre d'Etude et d'Action Sociale, jusqu'à présent, est peu sollicité pour une telle prestation...

Pour aller plus loin : Béatrice Van Oost, « L'analyse des besoins sociaux : outil d'une politique sociale », *TESS – Travailler pour l'économie sociale et solidaire*, n° 14 de décembre 2004 (pages 22 et 23).



## Santé publique

### Tout savoir sur les nuisances sonores et le bruit

Dans sa rubrique « environnement et santé », le site Internet de la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (<http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr>) propose un dossier très pédagogique sur les nuisances sonores et sur le bruit.

Tout d'abord, selon le type de bruit, on peut savoir quelle administration ou quel organisme sera le mieux

à même de régler le problème. La partie sur le bruit contient des définitions et des généralités, des informations sur les impacts du bruit sur la santé, des conseils (en particulier en termes de prévention), enfin un listage des actions conduites par les Directions départementales des affaires sanitaires et sociales.



### Jean-Pierre Raffarin et les pays

Collectivité locale d'un nouveau type créée par les lois Pasqua et Voynet, le pays a vocation à regrouper des structures intercommunales sur des projets spécifiques (développement économique, tourisme...) et sur la base du volontariat (cf. pays de Haute-Mayenne). Les collectivités locales avaient jusqu'au 31 décembre 2004 pour finaliser leurs projets et avoir accès aux crédits du volet territorial des contrats de plan Etat-région.

Dans une question adressée au Premier ministre, la sénatrice Valérie Létard (UDF) a demandé le report de la date butoir, en faisant valoir que tous les pays « *ne seront pas prêts* ». Jean-Pierre Raffarin a ainsi annoncé, au Sénat, le report de six mois, au 30 juin 2005, de la date butoir fixée par le Gouvernement pour la signature des contrats de pays conclus en application du volet territorial des contrats de plan Etat-région.

Jean-Pierre Raffarin a accédé à cette demande « *pour permettre que les pays qui ont aujourd'hui fait le travail de préparation puissent achever ce travail et ne puissent pas être privés des crédits du contrat de plan* ». Le Premier ministre a cependant rappelé que la politique du gouvernement « *n'est pas de quadriller la France en 500 pays* ». Il a fait valoir qu'« *une généralisation systématique, automatique du pays* » créerait « *un nouvel échelon d'administration* » alors que la France en a « *beaucoup trop* ».

Source : *Maire Info* du 3 décembre 2004  
(voir également *Maire Info* du 11 janvier 2005).

### La relation parents-ados

L'Action catholique rurale (ACR) organise une soirée-débat sur le thème : « Comment ne pas se mettre les ados à dos ? », le vendredi 11 février, à 20h, salle des fêtes de Loiron, avec la participation d'Albert Donval, psychosociologue. Le conférencier interviendra environ 50 minutes, puis se mettront en place des ateliers, parents d'un côté, ados de l'autre, avec une mise en commun.

Participation aux frais : 2 euros.

### Conférences-débat organisées par la Maison de l'Europe

Le **jeudi 3 mars**, à 20h30, salle des fêtes des Château-Gontier, conférence-débat sur le thème de « l'économie en Europe », avec Stéphane Le Foll et Ambroise Guellec, députés européens de la région Ouest. Cette conférence est la troisième d'un cycle intitulé : « De nouveaux députés : une nouvelle Europe ? »

Le **jeudi 7 avril**, à 20h30, à Craon, conférence-débat sur la Constitution, avec Rosa Moussaoui, journaliste au quotidien *L'Humanité*, et Jean-Guy Giraud, directeur du Bureau d'information du Parlement européen à Paris et animateur du Cercle des amis de la Constitution.

Pour tout renseignement : Maison de l'Europe, tél. 02.43.69.55.21, mél. maison.europe.53@wanadoo.fr, site : [www.maison-europe-mayenne.org](http://www.maison-europe-mayenne.org).



### Vie associative

### La réduction d'impôt pour don

Sur les revenus de 2005, la réduction d'impôt passe de 60 à 66 % du don pour les associations d'intérêt général (tel le CEAS) et de 66 % à 75 % pour celles qui aident les plus démunis. Comme les années précédentes, les dons aux associations d'intérêt général sont retenus dans la limite de 20 % du revenu net global.

### La pensée hebdomadaire

« Au-delà des discours sur la grandeur du métier [d'agriculteur] ou les exigences du consommateur à satisfaire, il faut construire un dialogue authentique, fondé sur l'écoute et le respect. Autant que de la nourriture ou du paysage, les paysans produisent du lien social fondé sur la solidarité, un art de vivre et le sens de l'accueil. La solidité des valeurs paysannes demeure une vertu nécessaire dans le bouleversement actuel ».

Rémy Le Duigou, « Suicides d'agriculteurs » (point de vue),  
*Ouest-France* du 27 décembre 2004.



### A votre agenda

### Les transports en débat

Le samedi 29 janvier 2005, de 10h à 12h, salle du Pont-Perdreau (près de la mairie), à Azé, l'association régionale et l'antenne mayennaise de la FNAUT (Fédération nationale des associations d'usagers des transports) organise une réunion-débat sur les thèmes suivants :

- La « virgule » de Sablé, un aménagement indispensable de la Ligne à grande vitesse (LGV) Bretagne – Pays-de-la-Loire.
- Pour une problématique des transports durables en Mayenne – entre préservation des dessertes ferroviaires futures et destruction irrémédiable du patrimoine actuel : la Mayenne à l'heure des choix.